



Nantes, le 20 février 2022

AG Absa 2022

Nous vous invitons à l'Assemblée Générale annuelle de l'**ABSA**,

Samedi 19 mars 2022 à 10 h 00

salle Arts-plastiques du DIX
(1^{er} étage au fond de la cour à droite)

au DIX, 10 place des Garennes - 44100 NANTES

Ce sera l'occasion de faire le bilan des activités, de discuter des projets et de renouveler le CA.

Si vous ne pouvez assister à cette assemblée générale, vous pouvez vous faire représenter en donnant procuration à un autre adhérent (5 procurations maxi par adhérent).

Vous trouverez joints à ce courrier les bulletins nécessaires pour :

- adhérer,
- se présenter au CA,
- donner procuration.

Nous informons les nouveaux adhérents qu'ils pourront prendre part aux débats mais pas aux votes.

Nous comptons sur votre présence nombreuse.

Amicalement,

Le Président,
Christian CLOUET



Adhésion à l'association

Pensez à adhérer et faire adhérer

Bienvenue aux nouveaux adhérents.

NOM et prénom _____

Adresse

Téléphones: domicile _____
mobile _____
bureau _____

Adresse électronique: _____

Jour et mois de naissance (facultatif) : _____

Association de la Butte Ste Anne, "le DIX", 10 place des Garennes
44100 Nantes

téléphone: 02 40 69 83 84 / 06 86 92 13 21 courriel:

contact@buttesainteanne.org

le coût de l'adhésion annuelle est de **13€** en 2021-2022
si vous vous êtes inscrit à une ou plusieurs activités
vous ne payerez qu'une fois cette cotisation



CANDIDATURE A L'ELECTION DU CA

Si vous souhaitez faire partie du **Conseil d'Administration**,
merci d'adresser votre candidature **avant le 12 mars 2022**
en complétant le bordereau qui suit :

Je me porte candidat au Conseil d'Administration de l'ABSA

Prénom Nom.....

Adresse complète

Tel / Mail.....

Signature

Pour donner **procuration** :

PROCURATION POUR LES VOTES LORS DE L'AG

Je soussigné(e) (*Prénom, nom*).....

Demeurant (*adresse complète*)

.....
membre de l'ABSA, donne pouvoir à :

.....
aux fins de me représenter, de prendre en mon nom toutes décisions et de
participer à tous les scrutins lors de l'Assemblée Générale du 19 mars
2022.

Fait à

le

Signature

(précédée de la mention « **Bon pour pouvoir** »)